Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/0725
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

# COMITE SYNDICAL

Le jeudi 03 juillet 2025 à 15 heures, au Conservatoire de Digne les Bains, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 25 juin 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Vice-Présidente, au Conservatoire de Digne les Bains, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

**Assistaient également à la séance :**
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

**Etaient excusés** :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Délibération n° D–2025–20 (03/07)**

**OBJET :** **Procès-Verbal du Comité Syndical du 12 mai 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Exposé des motifs –**

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 mai 2025, tel que joint en annexe.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 mai 2025, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|---|---|
| Pour | 5 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Fait à Digne-les-Bains le 03 juillet 2025
La Vice-Présidente du syndicat mixte de gestion,
Sandra FAURE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental**
**« Olivier Messiaen »**

# Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Lundi 12 mai 2025, 14 heures Au Conservatoire de Manosque

**PRESENTS :**

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Claire ZAHRA, Directrice de la culture de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

**Assistaient également à la séance :**
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

**EXCUSES :**
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R-2025-13**

**OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 18 mars 2025**

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 mars 2025, tel que ci-joint.**

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R-2025-14**

**OBJET : Nouveaux statuts du syndicat mixte de gestion**

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental, tel que ci-joint.**

La présidente présente les statuts modifiés.
Il y a deux principales modifications :
L'une porte sur la fixation des contributions.
Roland Ruzafa résume ainsi : Le projet initial prévoyait une participation du conseil départemental gelée sur les trois prochains exercices. Dans les statuts proposés ici c'est plus simple, on fixe les modalités de calculs en reprenant les préconisations de l'audit du cabinet Troisième Pôle. Il y aura donc le financement d'une part fixe, et celui d'une part variable selon la répartition géographique. Le conseil départemental financera plus les élèves de cycle 3 et les classes à horaires aménagés dans les collèges. Il prendra également en charge les élèves hors PAA ou DLVA.
L'autre nouveauté se trouve à l'article 12 et porte sur l'entretien des locaux. A partir de janvier 2025 chaque agglomération reprend en charge les frais de fluide (électricité, gaz, eau) de ménage et d'entretien des bâtiments de son antenne. (Bâtiment principal + annexe).
Sylvie Sanchez fait remarquer que si cette disposition est bien acceptée de tous pour l'instant elle n'est pas encore effective.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R-2025-15**

**OBJET : Nouveau projet d'établissement**

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le nouveau projet d'établissement du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental, tel que ci-joint.**

La Présidente présente le nouveau projet d'établissement et salue le travail clair et ambitieux de ce travail. Martine Thieblemont également salue le travail réalisé. Sylvie Drujon explique que ce document est l'aboutissement d'une année de concertations d'une part avec les financeurs, pour préciser le projet « politique » commun, avec tous les partenaires d'autre part (notamment les écoles de musique du réseau) et surtout entre les professeurs qui au sein du conseil pédagogique ont retravaillé les objectifs et redéfini les moyens pour y arriver.
Le fil rouge de ce projet étant le contrôle strict du budget de fonctionnement.
Les nouveautés entre autres sont la nomination d'une référente handicap, la mise en place d'une charte éthique et d'un protocole de prévention des VHSS.
La nécessité de trouver de nouveaux locaux pour l'antenne de Digne est rappelée, ainsi que celle de prévoir la rénovation énergétique des bâtiments de l'antenne de Manosque.
Le projet pédagogique se décline en « parcours-études » et « cursus non diplômants ».

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R 2025 – 16**

**OBJET : Renouvellement du classement du conservatoire**

Le classement des établissements publics d'enseignement artistique est inscrit au sein du code de l'éducation, notamment ses articles L.216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;
De l'Arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
De l'Arrêté du 25 août 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire de Digne les Bains et de Manosque en conservatoire à rayonnement départemental.

Le classement des conservatoires est une procédure instruite par la DRAC, la Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche (SDESSR) et l'Inspection de la création artistique de la Direction générale de la création artistique (DGCA).

Ce classement attribué aux conservatoires est valable sept ans, par spécialité (danse, musique, théâtre) répondant aux recommandations décrites par le schéma national d'orientation pédagogique et aux critères énoncés par l'arrêté du 19 décembre 2023.

Le classement atteste d'un socle qualitatif et professionnel homogène sur le territoire national. Dans les CRD, il est notamment obligatoire pour la délivrance du diplôme national d'études de danse, de musique et de théâtre.

Ce dossier, pour être reçu, doit faire mention d'une délibération des collectivités territoriales ou groupement de collectivités concernées approuvant le projet d'établissement et la demande de renouvellement de classement.

La présidente rappelle que les élus des trois collectivités ont le souhait commun de conserver un conservatoire classé sur le territoire, facteur d'attractivité pour les familles et garant d'un enseignement artistique d'excellence.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R- 2025 – 17**

**OBJET : Droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2025/2026**

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les Droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2025/2026, tel que ci-joint.**

La grille tarifaire appliquée à la rentrée est ici enrichie par les tarifs des cours de théâtre et par les nouvelles propositions de tarifs pour des stages d'une semaine qui pourraient être proposés dans l'année durant les vacances scolaires.
La présidente rappelle que seuls les tarifs des adultes ont été augmentés pour la prochaine rentrée.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R- 2025 – 18**

**OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emploi**

Monsieur DOUCET Eric, Professeur d'enseignement artistique en charge de l'enseignement du Basson, sur l'antenne de Manosque, à raison de 3 heures hebdomadaires, en qualité de contractuel, aura 67 ans au mois d'octobre 2025, son contrat à durée déterminée ne pourra donc pas être renouvelé. Cet emploi sera supprimé à l'automne 2025.
Or la classe de basson est bien active et vivante avec 8 jeunes bassonistes bien motivés. Il n'est donc pas question de fermer cette classe et

**il est proposé la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'enseignement du basson sur l'antenne de Manosque.**

Le tableau des cadres d'emploi est ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/25
ID : 004-250400868-20250704-202520-DE

**Rapport n° R-2025-19**

**OBJET : Nouveau règlement intérieur du Comité Syndical du SMG du CRD04**

Le fonctionnement du comité syndical reste le même pour ce qui concerne les élus :
Le Comité syndical est toujours composé de huit membres titulaires avec voix délibératives :
Quatre délégués du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Deux délégués de la Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon
Deux délégués de la Communauté de Communes Provence Alpes Agglomération
Tous sont désignés par leurs collectivités d'origine.
Le changement proposé sous la forme de l'article 18 bis permet à l'assemblée de se réunir à distance, en viso conférence, sous certaines conditions.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le nouveau règlement intérieur du Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental, tel que ci-joint.**

Adopté à l'unanimité

A l'issue de cette réunion la Présidente rappelle qu'il y a de nombreux événements de qualité qui vont se tenir dans les prochaines semaines et que chacun est invité à venir y assister.
Sylvie Drujon met en place peu à peu une « Lettre d'information » du CRD, en espérant que les boites mail ne soient pas déjà saturées.

La séance est levée à 15 h